



CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL 2017-2018

Du 12 septembre au 21 octobre 2017

DOSSIER FAMILLE N°

A remplir par l'administration

1 SEUL DOSSIER A REMPLIR PAR FAMILLE

RESPONSABLE PAYEUR

(1) Champs obligatoire

NOM (1) : PRENOM (1) :

NOM DE JEUNE FILLE : DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE (1) :

.....

TELEPHONE (1) :

NOM ET ADRESSE EMPLOYEUR :

.....

ADRESSE MAIL (1) :

Vous recevrez prochainement vos factures électroniques sur votre adresse mail mentionnée ci-dessus en lieu et place de la version papier. Si vous souhaitez recevoir vos factures par courrier, cochez

CONJOINT

(1) Champs obligatoire

NOM (1) : PRENOM (1) :

NOM DE JEUNE FILLE : DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE (1) :

.....

TELEPHONE (1) :

ADRESSE MAIL (1) :

ENFANT(S) A CHARGE (de 0 à 20 ans pris en compte pour la facturation)

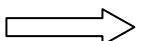
NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE

Je soussigné(e) M certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à :

Le :

Signature :



ATTENTION : en l'absence de quotient, **les factures seront calculées au plein tarif**. Des changements liés aux ressources des familles et à la composition du foyer pourront être pris en compte toute l'année. Tout calcul intervenant en cours d'année sera pris en compte sur **la facture du mois suivant**.

Pour bénéficier d'une tarification individualisée valable jusqu'au 31 octobre de l'année suivante, il vous appartient comme tous les ans de procéder au calcul du quotient familial.

- **A l'accueil de l'Hôtel de Ville (16, rue de l'église) ainsi qu'au centre municipal de la Guette (6, allée de la Guette) du 12 septembre jusqu'au 21 octobre 2017** muni des documents originaux :
 - Le **lundi de 13h à 19h à l'Hôtel de Ville** (17h30 pendant les vacances scolaires) et jusqu'à **17h30 au centre municipal de la Guette** ;
 - Le mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ;
 - Le samedi de 9h à 12h, uniquement à **l'Hôtel de Ville**.
- **Sur l'adresse mail du service scolaire** : scolaire@saintmichel91.fr
- **Par correspondance** :
En adressant au service scolaire **une photocopie des pièces demandées** :
Hôtel de Ville - Service scolaire 16, rue de l'église 91240 Saint-Michel-sur-Orge
Votre carte de quotient 2017/2018 vous sera alors adressée par courrier.

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

- Avis d'imposition **2017 sur les revenus de 2016** des **deux conjoints** (sommes déclarées avant déduction) ;
- Justificatifs des ressources des **3 derniers mois** (bulletins de salaire de chacun **des deux conjoints** ou bilan d'activité pour les professions libérales) ;
- Justificatifs des ressources Pôle emploi, pension alimentaire, pension d'invalidité le cas échéant ;
- En situation de chômage, un quotient provisoire vous sera établi. Pensez à le prolonger en fin de période ;
- Attestation de paiement des allocations familiales du dernier mois (**détail des sommes perçues**) ;
- Justificatif de domicile **datant de moins de 3 mois** (quittance EDF, ou de téléphone, quittance de loyer).
En cas d'hébergement chez un particulier, ce dernier doit fournir une attestation sur l'honneur accompagnée de la photocopie de sa pièce d'identité et de son justificatif de domicile ;
- **Certificat de scolarité pour les enfants de plus de 16 ans** ;
- Livret de famille.